

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2011.

Nombre de Conseillers :	<i>en exercice</i>	:	18
	<i>présents</i>	:	17
	<i>votants</i>	:	17

PRESENTS : MM. REIX, BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LABORDE, LACLOTTE, ROUSSEAU, Mmes BAYLE, BUSO, FREGIER, MM. BORDE, LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

EXCUSÉS : Mme CHATEAU

ABSENTS : néant

Monsieur REBEYROLLE a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

05-07-2011-01 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage liant la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la Lyonnaise des Eaux France arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Il explique que les orientations et décisions qui seront prises à l'issue des différentes réflexions et études en cours (diagnostic du système d'assainissement collectif, révision du zonage), et les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif que la commune envisage d'entreprendre, vont entraîner des modifications importantes des conditions d'exploitation (techniques et financières) du service public d'assainissement collectif.

Afin de pouvoir décider de l'organisation et du futur mode de gestion dans des conditions satisfaisantes, il est souhaitable de prolonger le contrat dans les conditions prévues par l'article L.1411.2 du Code Général des Collectivités Territoriales (pour des motifs d'intérêt général et dans la limite de un an).

Une prolongation de un an est souhaitable.

Monsieur le maire présente le projet d'avenant N°1 au contrat d'affermage et porte à la connaissance du conseil municipal l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 23 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

➤ Décide de passer un avenant n°1 prolongeant de un an le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif passé avec la Lyonnaise des eaux France et fixant son échéance au 31 décembre 2012.

➤ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'élaboration et la signature des pièces correspondantes.

05-07-2011-02 : REFORME TERRITORIALE ET SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que du fait de l'appartenance de la Commune à la Communauté de Communes du Pays Foyen le Conseil municipal doit se prononcer sur les propositions de Monsieur le Préfet de la Gironde en matière de rationalisation des périmètres intercommunaux.

Il donne lecture aux membres du conseil de la proposition de Monsieur le Préfet de la Gironde relative à l'élaboration du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal de la Gironde. Monsieur le Président précise qu'une fusion des communautés de communes est proposée pour tendre vers une seule communauté d'agglomération en Libournais. Monsieur le Président propose aux membres du conseil de communauté de s'exprimer sur la présente proposition.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Précise après lecture de la loi du 16 Décembre 2010 relative à la réforme territoriale et plus précisément le chapitre relatif à la rationalisation de l'Intercommunalité sur le territoire national, que l'article 35 relatif au seuil de 5 000 habitants n'est pas opposable à la Communauté de Communes du Pays Foyen qui regroupe 15 506 habitants.

- Rejette la proposition formulée par M. le Préfet de la Gironde relative à la fusion des communautés de communes à l'échelle du libournais et la transformation en Communauté d'Agglomération.

- Justifie cette décision par les motifs suivants :

* Une communauté d'agglomération (CA) à l'échelle de l'arrondissement de Libourne regroupant 132 communes n'est pas gouvernable (avec 1 représentant par commune au minimum plus de 132 délégués communautaires seraient réunis au sein du conseil d'agglomération). Le syndicat de Pays du Libournais a d'ailleurs rencontré par le passé des difficultés en la matière (obtention de quorum par exemple). Aussi, ladite CA à l'échelle du libournais ne renforcerait pas la conduite de l'action publique locale. Elle éloignerait au contraire le citoyen du centre de décision.

* La création de Communautés aux périmètres très vastes va par définition à l'encontre de l'intégration (CIF, projet, mutualisation des services) et du renforcement du couple communes-communauté telle que préconisée par la loi. La proposition formulée par Monsieur le Préfet ne peut être garante de solidarités financières (niveau de service, redistribution) accrue au sein du bloc communes-communautés.

- Précise que la Communauté de Communes du Pays Foyen constitue à ce jour le 2^{ème} pôle d'emploi du Libournais. Elle est située au cœur d'un **bassin de vie** de 30 000 à 35 000 habitants.

- Précise que ledit territoire ne se réduit pas aux limites administratives, mais qu'au contraire il est localisé aux confluents des 3 départements (Gironde/Dordogne/Lot et Garonne). Ce dernier fait l'objet d'une réelle polarité entre Libourne et Bergerac aussi bien en terme de services (publics ou privé) que d'activités économiques, commerciales ou touristiques. La fréquentation de l'Hôpital, du groupement de gendarmerie, des lycées généraux et professionnels, du Relais Service Publics, des centres de loisirs et des crèches, des commerces foyens, du cinéma, du marché de Ste Foy ou encore de la Bibliothèque et de l'école de musique **atteste** de cette réalité de territoire vécu par les habitants. La notion de bassin de vie et d'emploi prend alors tout son sens.

-Précise que ledit territoire jouit d'une identité propre, d'une histoire et d'une centralité (agglomération de 10 000 habitants).

- Propose de calquer le futur périmètre intercommunal sur ce bassin de vie (15 kilomètres environ) autour de Sainte-Foy-la-Grande.

- Sollicite des CDCI des 3 départements concernés, la prise en compte du caractère interdépartemental dudit territoire, sa représentation et son identification dans les schémas départementaux de coopération intercommunale.
- Se déclare favorable au partage et à la formalisation d'un projet de développement fédérateur autour de valeurs fortes de **solidarité (urbain-rural)** en matière d'habitat, d'emploi, de services à la population, avec les communautés de communes contiguës (Montaigne en Montravel, Pellegrue, Gursonnais, Duras). L'élaboration actuelle d'un PLH et d'un PLU communautaire est porteuse de sens et constituerait la base de discussions futures.
- S'engage dans le cadre du projet de territoire à garantir un équilibre du bassin de vie par consolidation de pôles secondaires.
- Privilégie dans ces conditions la fusion de communautés plutôt que l'éclatement et la dispersion de communes au sein de nouveaux ensembles tout en acceptant les demandes d'adhésion présentées individuellement par les communes.
- Analysera dans un second temps un élargissement du périmètre de la nouvelle Communauté de Communes de Projet au-delà du bassin de vie foyen ; la création d'un pôle d'équilibre entre Libourne et Bergerac porteur de projets ambitieux (tourisme, économie, habitat) et fédérateurs pourra être étudié et discuté.
- S'engage en prolongement de l'élaboration du PLU communautaire et dans une démarche de développement des transports collectifs (Orientation d'Aménagement et de Programmation Transports) à étudier une gestion des transports scolaires en relation avec les Conseils Généraux compétents en la matière (Autorité Organisatrice des Transports).
- Ne s'oppose pas à la reprise des activités des syndicats d'eau et d'assainissement par la Communauté de Communes du Pays Foyen, car cette dernière gère à ce jour l'assainissement individuel (SPANC). Il apparaît en outre une forte corrélation entre un PLU communautaire et la gestion des réseaux d'eau et assainissement. L'alimentation en eau potable et assainissement d'un secteur est un préalable à l'urbanisation de ce dernier.
- Approuve la dissolution du SIVU du Collège et la reprise de la gestion de la salle de sports localisée sur le complexe sportif de Mézières ainsi que le parking attenant.
- Approuve la fusion des syndicats d'ordure ménagères SMICTOM de Castillon et USERCTOM afin de créer un syndicat compétent en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le périmètre de l'USTOM.
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur David Ulmann, Président de la CdC et membre de la CDCI qui présentera la dite décision et ses propositions à Monsieur le Préfet de la Gironde dans le cadre des travaux de la CDCI.
- Notifie la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Gironde, de la Dordogne et du Lot et Garonne.

05-07-2011-03 : REFLEXION SUR LE RETRAIT DU SIAEP DE VELINES ET SUR LE RATTACHEMENT AU SIAEPA DE SAINTE-FOY-la-GRANDE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du SIAEP de Vélines du 21 juin. Le syndicat a accepté la proposition n° 35 de la Préfecture de la Dordogne relative à sa fusion avec le SIAEP de Saint-Pierre-d'Eyraud.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux liés à la réforme territoriale et au schéma de coopération intercommunale, ainsi que les propositions de Monsieur le Préfet de la Gironde en

matière de rationalisation des espaces intercommunaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Ne s'oppose pas à la fusion du SIAEP de Vélines avec le SIAEP de Saint-Pierre-d'Eyraud,

Cependant, compte tenu de l'appartenance de la Commune à la Communauté de Communes du Pays Foyen et considérant la forte corrélation entre l'élaboration du PLU communautaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté et la gestion des réseaux d'eau, d'assainissement et du SPANC,

Considérant que l'alimentation en eau potable et l'assainissement d'un secteur sont un préalable à l'urbanisation de ce dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (*Mmes Penisson et Philit, MM. Louis et Rousseau s'abstiennent*)

Estime que le retrait de la Commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt du SIAEP de Vélines et son rattachement au SIAEPA de Sainte-Foy-la-Grande seront plus cohérent.

Le Conseil municipal est conscient qu'une étude doit être réalisée, tant du point de vue technique que financier, pour en déterminer la faisabilité.

05-07-2011-04 : SOUTIEN AUX SYNDICATS QUI GERENT LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI) DU PAYS FOYEN

Monsieur le Maire procède à la lecture de la proposition formulée par Monsieur le Préfet de la Gironde relative à la dissolution de l'ensemble des syndicats gérant les RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde.

Monsieur le Maire précise que la Gironde compte 226 RPI et 55 syndicats de gestion des RPI. Monsieur le Préfet préconise en la matière que les communes recréaient par voie contractuelle lesdits RPI.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de s'exprimer sur la présente proposition.

Considérant qu'un syndicat en charge d'un RPI facilite la gestion dudit regroupement et se révèle beaucoup plus réactif en terme de prise de décision pour assurer la continuité des services,

Considérant que la majorité du personnel employé par les SIVOS est d'ores et déjà mutualisé avec le personnel communal, ce qui engendre des économies,

Considérant que lesdits syndicats n'engendrent pas de frais de gestion supplémentaires (représentation des élus) mais qu'ils permettent de mutualiser les moyens (matériel notamment),

Considérant que la suppression desdits syndicats ne sera pas source d'économie,

Considérant que les syndicats assurent une certaine pérennité quant à l'engagement des communes et des représentations de ces dernières au sein du RPI,

Considérant que les 3 SIVOS sont différents du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Foyen et qu'il convient en matière scolaire de conserver ladite proximité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désapprouve l'initiative de Monsieur le Préfet de la Gironde et par conséquent la suppression desdits syndicats de gestion de RPI,

Notifie la présente délibération à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Habilite Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

05-07-2011-05 : TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE

Monsieur le Maire évoque le projet de la Communauté de Communes d'instaurer plusieurs nouvelles taxes en matière d'urbanisme. La CdC demande aux communes de se prononcer.

Il informe l'Assemblée sur la mise en place d'une taxe d'aménagement et d'un versement pour sous-densité (loi 2010-1658 du 29 Décembre 2010), sur l'ensemble du territoire

intercommunal. Ladite taxe et ledit versement se substitueront à la TLE (Taxe Locale d'Équipement) à compter du 01/03/2012.

Considérant l'intérêt d'instaurer les dites participations en prolongement de l'élaboration du PLU et dans le souci de renforcer les solidarités financières intracommunautaires,

Considérant que la Commune a instauré de longue date la Taxe Locale d'Équipement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (*MM. Laborde et Louis s'abstiennent*)

Approuve l'instauration de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité sur l'ensemble du territoire intercommunal, sous réserve qu'une part du produit de la dite taxe d'aménagement soit réservée aux communes membres qui avaient déjà instauré la TLE sur la base d'un calcul du produit qui aurait été perçu par les dites communes sous le régime de la TLE, et en tenant compte que les reversements effectués seront reconsidérés dans l'hypothèse où de nouvelles compétences seraient transférées à la CdC.

05-07-2011-05b : TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.

Monsieur le Maire évoque le projet de la Communauté de Communes d'instaurer plusieurs nouvelles taxes en matière d'urbanisme. La CdC demande aux communes de se prononcer.

Il informe l'Assemblée sur la mise en place d'une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles. Il précise que ladite taxe permet de faire participer les nouveaux arrivants (à travers les aménageurs ou propriétaires) à la gestion des équipements et services mis en œuvre sur le territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (*Mmes Penisson et Bayle, MM. Laborde, Louis et Maureau s'abstiennent*)

Approuve le principe de la mise en œuvre de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

05-07-2011-05c : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire évoque le projet de la Communauté de Communes d'instaurer plusieurs nouvelles taxes en matière d'urbanisme. La CdC demande aux communes de se prononcer.

Il informe l'Assemblée sur la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (autour de 1000 sur le territoire communautaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, (*Mmes Penisson et Buso, MM. Louis et Maureau s'abstiennent, M. Laborde refuse de voter*)

Approuve l'assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition sur l'intégralité du périmètre communautaire (part communale et intercommunale),

Accepte que la base d'imposition de la taxe d'habitation de ces logements ne subisse aucun abattement, exonération et dégrèvement.

05-07-2011-06 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter tous les tarifs des repas au restaurant scolaire de 0,05 €. (*Madame BUSO s'abstient*)

Ainsi le prix du repas pour les enfants qui habitent la commune passe à 1,75 €, pour ceux qui n'y habitent pas à 2,55 € et pour les adultes à 4,55 €. Cette augmentation prendra effet à la rentrée scolaire 2011-2012.

05-07-2011-07 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame PENISSON rappelle à l'Assemblée la délibération du 20 avril 2011 par laquelle ont été votées les subventions aux associations. Une enveloppe avait été réservée pour les associations qui n'avaient pas encore présenté leur demande. Certaines ont fait cette démarche depuis et Madame PENISSON propose les subventions suivantes :

- Association Sportive du lycée Elisée Reclus = 50 € de subvention de fonctionnement
- Association Sportive du collège Elie Faure = 100 € de subvention exceptionnelle
- Karaté en Pays Foyen = 200 € de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle
- Terre des Enfants = 500 €
- Association A. Guery = 50 €.

05-07-2011-08 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 29 novembre 2010 par laquelle il a été mandaté pour lancer un appel d'offre pour l'aménagement de la bibliothèque.

Il informe l'Assemblée que le choix définitif des entreprises s'est fait le 9 juin, en présence de la Commission d'Appels d'Offres, et il en communique le résultat :

- lot 1 – gros œuvre : SAS VEYRIER LE DEVEDEC, Pineuilh : 15 659,00 € HT
- lot 2 – plâtrerie - faux plafonds : Entreprise FLORES, St-Méard-de-Gurçon : 10 853,64 € HT
- lot 4 – menuiseries extérieures : Menuiserie Foyenne, St-Avit-St-Nazaire : 13 423,50 € HT
- lot 5 – menuiserie intérieure : SOGEME SAS, Port-Ste-Foy-et-Ponchapt : 3 921,45 € HT
- lot 6 – sols souples : SOLSTICK, Monbazillac : 3 431,64 € HT
- lot 7 – carrelage/faïence : BOULAROT Fabien, Port-Ste-Foy-et-Ponchapt : 1 873,50 € HT
- lot 8 – plomberie/sanitaire/chauffage : PASQUON & MARTIN, Pineuilh : 5 414,60 € HT
- lot 9 – électricité : SARL PENICAUD, Pineuilh : 7 094,78 € HT
- lot 11 – peinture : Peinture Lagorce, Pineuilh : 4 432,36 € HT
- lot 12 : mobilier : DECO BURO SARL, La Jarrie (17) : 15 701,00 € HT

Le budget total de cet aménagement est donc de **81 805,47 € HT** contre un estimatif de 89 622 € HT.

Les travaux ont commencé le 1^{er} juillet et devront être achevés pour le 30 octobre au plus tard.

05-07-2011-09 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE -EXERCICE 2009

Monsieur REGNER présente, pour l'année 2009, le rapport du service public d'assainissement prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du Service Public d'Assainissement établi pour l'exercice 2009.

05-07-2011-10 : TRAVAUX DE VOIRIE 2011 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 25 mai 2011 par laquelle il a été mandaté pour lancer un appel d'offre pour les travaux de voirie de cette année.

Il informe l'Assemblée que le choix définitif de l'entreprise s'est fait le 4 juin, en présence de la Commission d'Appels d'Offres, au profit d'Eurovia Aquitaine pour un montant de **37 150,82**

€ HT contre un estimatif de 41 200 € HT.

Les travaux commenceront le 11 juillet et devraient durer deux semaines.

05-07-2011-11 : MISSIONS TEMPORAIRES – HEURES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune fait parfois appel au Centre de Gestion de la Dordogne pour palier à des remplacements de moyenne ou longue durée dans le cadre de missions temporaires.

Depuis plusieurs mois, une personne remplace un agent en maladie professionnelle grâce à ce système, sur la base d'un temps de travail de 135 heures mensuelles.

Considérant les congés annuels d'autres agents, il s'avère nécessaire d'augmenter cette base horaire afin d'effectuer du ménage à la bibliothèque pendant l'été.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le principe des heures complémentaires dans le cadre des missions temporaires et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS, 5 JUILLET 2011 :

05-07-2011-01 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

05-07-2011-02 : REFORME TERRITORIALE ET SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

05-07-2011-03 : REFLEXION SUR LE RETRAIT DU SIAEP DE VELINES ET SUR LE RATTACHEMENT AU SIAEPA DE SAINTE-FOY-la-GRANDE

05-07-2011-04 : SOUTIEN AUX SYNDICATS QUI GERENT LES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX (RPI) DU PAYS FOYEN

05-07-2011-05 : TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE

05-07-2011-05b : TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.

05-07-2011-05c : ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS

05-07-2011-06 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

05-07-2011-07 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

05-07-2011-08 : AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

05-07-2011-09 : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE -EXERCICE 2009

05-07-2011-10 : TRAVAUX DE VOIRIE 2011 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

05-07-2011-11 : MISSIONS TEMPORAIRES – HEURES COMPLEMENTAIRES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur REIX donne lecture de la lettre du Comité de Jumelage qui remercie la municipalité suite à la venue de nos amis de Plobsheim.

- Monsieur REIX informe l'Assemblée que les riverains de la rue Onésime Reclus seront conviés au verre de l'amitié le 29 juillet dans la rue flamboyante neuve.

- Monsieur REIX fait part de la proposition écrite de la SCI Jean Jaurès qui se porte acquéreur de l'immeuble sis au 43 et 43 bis rue Onésime Reclus pour 110 000 €.

- Monsieur REIX souligne que le service du transport scolaire, gratuit, risque d'arriver à saturation faute de place dans le bus. Il demande à la commission des affaires scolaires de plancher sur le sujet et rappelle que le service doit être réservé prioritairement aux habitants les plus éloignés des écoles.

- Monsieur LACLOTTE donne compte rendu d'une réunion tenue à Tremolat et relative au projet d'une piste cyclable entre Castillon et Terrasson. Ce projet très ambitieux passerait par notre commune. Il précise qu'il faut faire une information à la Communauté de Communes sur le sujet pour la partie du tracé qui serait située en Gironde.

- Monsieur LACLOTTE Indique à l'Assemblée que le jury des Villages Fleuris passera en notre Commune le 11 juillet prochain.

- Monsieur LACLOTTE fait part des difficultés rencontrées avec le matériel prêté lors des locations de salles (chaises et tables) et dont il est souvent impossible de vérifier l'état. Il demande qu'on réfléchisse à la possibilité de faire intervenir les services techniques dans la procédure d'état des lieux.

- Monsieur LACLOTTE se désolidarise de l'enlèvement d'un banc situé rue de la Rouquette au titre que c'était devenu un lieu de rendez-vous nocturne. Monsieur LABORDE confirme que le banc manque terriblement aux personnes âgées qui avaient l'habitude de s'y installer. Monsieur le Maire précise qu'il a pris cette décision radicale en vertu de son pouvoir de police et au vu des nuisances, provocations et insultes inadmissibles envers les riverains du quartier.

- Dans le cadre des travaux de voirie prévus cette année à la résidence du Moulin, Monsieur LACLOTTE propose qu'une plateforme soit édifiée à l'entrée pour accueillir les conteneurs OM. Cela évitera le passage répété du camion du SMICTOM sur cette voirie, mal adaptée à ce traitement.

- Monsieur BOILEAU rappelle le succès des feux de la Saint Jean malgré une météo peu propice, ainsi que le repas intervillages sur le pont qui a rassemblé plus de 200 personnes pour une soirée très festive.

- Monsieur BOILEAU fait part de la demande de riverains à Garrigue qui demandent depuis longtemps l'éclairage public et qui se plaignent de la vitesse des véhicules. Il est rappelé que l'extension du réseau d'éclairage public dans le secteur est déjà prévu et qu'il n'est pas possible d'installer des ralentisseurs partout, cette voie étant déjà équipée en amont.

- Monsieur BOILEAU fait part de la demande de Mademoiselle Marjorie CORDONNIER qui souhaite utiliser le foyer municipal tous les mercredis à compter de la rentrée pour donner des cours de danse sévillanes dans un cadre associatif. Il propose de lui appliquer le tarif précédemment voté pour les associations qui n'emploie pas d'animateur rémunéré, soit 7 € de l'heure.

- Madame BAYLE confirme que l'opération Quai des Arts le 25 juin fut un succès et espère la reconduire l'an prochain. Elle informe aussi l'Assemblée que la section escrime du Pays Foyen a clos sa saison par un repas festif à la Base de Loisirs de Clairét le 1^{er} juillet.

- Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion de l'USTOM en présence de l'ADEME qui a revu sa subvention à la baisse pour la redevance incitative à 6,50 € par habitant. Le projet est maintenu.

- Monsieur REGNER indique au Conseil que la CdC doit créer une commission des impôts directs afin de revoir la valeur locative des établissements commerciaux.

- Monsieur REGNER manifeste son vif mécontentement par rapport à la double page parue dans le Sud-Ouest au sujet de la Commune. Il relève beaucoup d'incohérences et regrette que l'article parle plus du Vélois que de Port-Sainte-Foy. D'autres membres du Conseil partagent ce sentiment. Monsieur le Maire s'abstient de tout commentaire, fort habitué aux pratiques de la presse depuis trente ans, et précise qu'il saura s'exprimer comme il le faut le moment venu.